

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 28 mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie ; et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRE, Jean-Vincent BONNIN, Arnaud CORBEAU, Christiane COSSE, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Lucien DUCHESNE, Sophie FOUCHER, Annick LELIEVRE, Laurent MAYOT, Benoît MORCHOINE.

Etait excusé : Claude HENRY.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Annick LELIEVRE.

ORDRE DU JOUR :

- Délégation de fonction aux adjoints,
- Indemnités de fonction,
- Délégation du conseil municipal au maire,
- Représentation de la commune dans les EPCI,
- Election des délégués au sein des syndicats, C.C.A.S., C.I.A.S.,
- Commissions consultatives,
- Suppression de la 3^{ème} classe maternelle,
- Questions diverses et informations.

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Délégation de fonction aux adjoints

Le maire propose que les adjoints en son absence aient les mêmes pouvoirs que lui.
Délibération : le conseil vote oui à l'unanimité.

Indemnités de fonction

En fonction de l'indice 1015 il est proposé de donner :

43% de l'indemnité au maire

21.6 % au 1^{er} adjoint

10.75 % au 2^{ème} adjoint

8.60 % au 3^{ème} adjoint

5.27 % au 4^{ème} adjoint

Délégation du conseil municipal au maire

Le conseil donne délégation au maire pour les points suivants :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprises des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
18. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-12 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
19. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
20. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.

Représentation de la commune dans les EPCI

EPCI = Etablissements publics intercommunaux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Titulaires : Michel LEGOURD
Jean-françois GIRARD
Claude HENRY

Suppléants : Marie-Thérèse LEGOURD
Christiane COSSÉ
Maurice DELANOUE

C.I.A.S.

Les délégués seront désignés en Conseil Communautaire

Election des délégués au sein des syndicats

SYNDICAT DU BEUVRON

Titulaires : Jean-Michel DOUSSELIN
Arnaud CORBEAU

Suppléants : Lucien DUCHESNE
Jean Vincent BONNIN

ORDURES MENAGERES : S.I.E.O.M.

Compétence communauté de Communes de la Sologne des Étangs

SYNDICAT DU COLLEGE

Titulaires : Michel LEGOURD
Claude HENRY

SIVOS

Titulaires : Michel LEGOURD
Laurent MAYOT
Catherine ANDRÉ

Suppléants : Maurice DELANOUE
Christiane COSSÉ

SIDELC

Titulaire : Marie-Thérèse LEGOURD

Suppléant : Lucien DUCHESNE

C.C.A.S.

Michel LEGOURD, Annick LELIEVRE, Sophie FOUCHER, Christiane COSSÉ, Catherine ANDRÉ, Maurice DELANOUE, Claude HENRY.

Conseil d'Administration : Mme PITOT, Mme DARDEAU, Mme ALZY Dominique, Claude REY, Mr Dominique DAVID, Mme Nadine COIS, Mme Martine HENRY.

SYNDICAT DE PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Titulaires : Michel LEGOURD et Claude HENRY.

C.O.S. C.N.A.S.

Titulaire : Jean-François GIRARD

Suppléant : Marie-Thérèse LEGOURD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Michel LEGOURD et Jean-François GIRARD.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Titulaires : Michel LEGOURD, Marie-Thérèse LEGOURD, Christiane COSSÉ.

Commissions consultatives

COMMISSION DES FINANCES

Président : Michel LEGOURD

Asseseurs : Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRÉ, Christiane COSSÉ, Maurice DELANOUE, Sophie FOUCHER, Laurent MAYOT.

COMMISSIONS DES TRAVAUX

Président : Claude HENRY

Asseseurs : Arnaud CORBEAU, Lucien DUCHESNE, Maurice DELANOUE, Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Benoît MORCHOINE, Jean-Michel DOUSSELIN et Michel LEGOURD.

Volontaire : Robert PRINCE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Président : Michel LEGOURD, Claude HENRY, Jean-françois GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD.

Asseseurs : Jean-Michel DOUSSELIN, Maurice DELANOUE, Benoît MORCHOINE

COMMISSION DES CHEMINS ET DU TOURISME

Président : Jean Vincent BONNIN

Asseseurs : Arnaud CORBEAU, Lucien DUCHESNE, Jean-Michel DOUSSELIN, Jean-françois GIRARD, Claude HENRY, Benoît MORCHOINE.

Volontaires : Robert PRINCE , Thierry LELIEVRE , Jean-Luc DE GEOFFRE, Nadeige MOTTU.

COMMISSION P.L.U.

Président : Michel LEGOURD

Assesseurs : Jean-Michel DOUSSELIN, Maurice DELANOUE, Arnaud CORBEAU, Jean Vincent BONNIN, Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRÉ.

COMMISSIONS DES SPORTS

Président : Laurent MAYOT

Assesseurs : Jean-Michel DOUSSELIN, Sophie FOUCHER, Annick LELIEVRE.

Volontaires : Sébastien NURET, Guillaume GIOT

COMMISSION DU CAMPING

Présidente : Annick LELIEVRE

Assesseurs : Michel LEGOURD, Jean-François GIRARD, Jean-Michel DOUSSELIN, Maurice DELANOUE.

COMMISSION DU CIMETIERE

Présidente : Catherine ANDRÉ

Volontaires : Robert PRINCE , Grégoire COLLADO, Patrick MANCHET

COMMISSION DES ESPACES VERTS

Présidente : Marie-Thérèse LEGOURD

Assesseurs : Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Benoît MORCHOINE, Christiane COSSÉ.

Volontaire : Mr Pierre PITOT

COMMISSION FÊTES ET FOIRES

Président : Claude HENRY

Assesseurs : Arnaud CORBEAU, Jean Vincent BONNIN, Laurent MAYOT, Christiane COSSÉ, Annick LELIEVRE, Marie-Thérèse LEGOURD.

Volontaires : Pierre PITOT, Nadeige MOTTU.

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL

Président : Jean-François GIRARD

Assesseurs : Sophie FOUCHER, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRÉ, Christiane COSSÉ, Annick LELIEVRE, Claude HENRY.

Volontaires : Laurence RICHER

Suppression de la 3^{ème} classe maternelle

Monsieur le maire se rendra avec les professeurs des écoles de Neung le 3 avril à Blois, à l'inspection académique pour une réunion avec Monsieur l'inspecteur d'académie afin de maintenir la 3^{ème} classe.

Questions diverses

Les ateliers des employés communaux étant transférés dans les anciens bâtiments EDF, ce terrain pourrait être partagé en plusieurs lots et vendus.

Projet : programmation d'une réunion avec les employés communaux pour faire connaissance avec les nouveaux élus.

Programmation d'une réunion pour connaître les travaux engagés et le territoire de Neung pour les nouveaux élus.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.